



CCJ – Trophée Départemental Jeunes(TDJ) Règlement particulier Saison 2017-2018 (v4)

CB77/17-18/CCJ/TDJ REGLEMENT/FMD

Les évolutions de cette version ne sont applicables qu'à partir du TDJ3.

Glossaire

CoBad77	Comité Badminton de Seine-et-Marne
LIFB	Ligue Île-de-France du Badminton
FFBaD	Fédération Française du Badminton
CCJ	Commission Compétitions Jeunes du CoBad77
CDA	Commission Départemental Arbitrage du CoBad77
TDJ	Trophée Départemental Jeunes du CoBad77
JA	Juge-Arbitre
GEO	Gestion et Organisation de Compétition
RGC	Règlement Général des Compétitions
Poona	Logiciel fédéral
Badnet/Badplus/TP	Logiciel de gestion des compétitions

Article 1 : ORGANISATION

Le **Trophée Départemental Jeunes** est composé de 5 étapes

Les compétitions sont organisées conjointement par :

- Le **CoBad77** qui :
 - diffuse les plaquettes et règlements,
 - valide les inscriptions,
 - diffuse les convocations,
 - inscrit les résultats dans **Badnet/Badplus/TP**,
 - fournit le matériel informatique (ordinateur + imprimante),
 - fournit les lots et récompenses,
 - aide à l'organisation de la table de marque,
 - met à disposition, si possible, un Juge-Arbitre pour la compétition.

- les **Clubs** qui :
 - effectuent les inscriptions,
 - accueillent les étapes et mettent à disposition leurs tracés, poteaux et filets,
 - mettent en place une buvette (facultative mais fortement conseillée),
 - fournissent le matériel pour l'identification des terrains, les serpillères, les corbeilles de volants usés, les paniers "joueur" et les plaquettes pour les feuilles de matchs,
 - essayent de fournir au moins une personne (**GEO**) pour gérer et organiser la table de marque.

- les **Juges Arbitres** qui :
 - participent au Tirage au Sort
 - supervisent la table de marque et la compétition,
 - inscrivent les résultats dans **Poona**,
 - rédigent un rapport transmis à la **LIFB**, le **Club** et le **CoBad77**.

Comité Départemental de Badminton de Seine-et-Marne

Maison Départementale des Sports
12 bis, rue du Président Despatys
Case Postale 7630 - 77007 MELUN CEDEX
<http://www.cobad77.fr/>
Siret N° 421 062 001 00027



Les dates sont définies par le **CoBad77** dans son calendrier sportif (disponible, dans la rubrique Agenda, sur le site du **CoBad77** : <http://www.cobad77.fr/>)

Vous devez utiliser l'adresse mail suivante pour toute communication avec la Commission Compétitions Jeunes : ccj@cobad77.fr.

Article 2 : CATEGORIES ET LICENCES

Une catégorie d'âge concerne l'âge et le sexe du **Joueur**.

Le **Trophée Départemental Jeunes** s'adresse aux catégories d'âge suivantes :

- (U9) Minibad garçons et filles
- (U11) Poussins et Poussines,
- (U13) Benjamins et Benjamines,
- (U15) Minimes et Minimettes,
- (U17) Cadets et Cadettes.

Tous les Joueurs doivent :

- être licenciés dans un Club de Seine-et-Marne, affilié à la **FFBaD**, au jour du tirage au sort,
- être en possession de leur licence "joueur" qu'ils devront pouvoir présenter à chaque compétition,
- ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire.

Article 3 : REGLES

Le **Trophée Départemental Jeunes** se déroule selon les règles de la **FFBaD**, les dispositions particulières de la **LIFB** (se référer au Règlement Général des Compétitions – RGC et du Guide de la **LIFB**), et de ce règlement particulier.

Le comptage des points se déroule selon les règles de la **FFBaD** en vigueur (2 sets gagnants de 21 points).

La participation au **TDJ** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

Les **Responsables des Clubs** participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

Pour les **Minibad et Poussins**, les matchs se déroulent sur **terrain réduit : filet à 1,40m et couloirs de fonds non utilisés**. Pour les clubs "accueillant", n'ayant pas de poteaux adaptés, une solution vous sera proposée dans le cahier des charges d'accueil des actions du **CoBad77**.

Article 4 : DIFFUSION DES INVITATIONS

L'envoi des plaquettes est assuré par le **CoBad77**, et est fait auprès de tous les Clubs du département, à destination des **Présidents et Responsables Jeunes des Clubs**, recensés en début de saison.

En cas de changement de coordonnées et/ou d'interlocuteurs, les Clubs se chargent de transmettre ces informations à contact@cobad.fr.

Les **Clubs** doivent relayer l'information auprès de leurs **Joueurs, Entraîneurs, Conseillers Techniques** et **Parents** ou **Tuteur**, de préférence par mail pour s'assurer que toutes les informations transmises par le **CoBad77** soient bien prises en compte par ces derniers (éviter les informations orales et par SMS).

En cas d'absence de **Juge-Arbitre**, une note indiquera l'éventualité de non prise en compte des résultats dans la **Poona**, ou de l'organisation de la compétition en **Promobad**.

En cas d'absence de Buvette ou de consigne particulière à respecter sur le lieu de compétition, l'information sera transmise avec les convocations.

Article 5 : HORAIRES ET AIRES DE JEU

Le **Trophée Départemental Jeunes** se déroule sur un minimum de 5 terrains du samedi 8h00 au dimanche 19h00 environ (en fonction des inscriptions).

L'heure de fin du samedi pourra éventuellement être 21h, en cas d'un grand nombre d'inscrits et/ou d'une salle avec peu de terrains.

Chaque tableau **commence et se termine le même jour**.

Afin d'équilibrer le nombre de match sur chaque journée, les tableaux seront répartis, par jour et par catégorie (voir Article 8).

Pour la catégorie Cadet, les compétitions ne commenceront pas avant 13h le samedi, si celle-ci se déroule le samedi pour respecter les horaires scolaires des lycéens.

Aucune dérogation horaire, ni de jour, ne sera acceptée lors des inscriptions.

Article 6 : INSCRIPTIONS

Les compétitions n'imposent aucun classement minimum requis.

Les « Non Compétiteurs (NC) » sont autorisés à jouer.

Le **surclassement est autorisé**, dans la catégorie d'âge supérieure (y compris pour les Minibad) et/ou le classement supérieur.

Le **Club** doit s'assurer que le **Joueur** a le niveau pour le faire et éviter les erreurs d'inscriptions.

Pour résumer, par exemple, une Benjamine P11P12 peut jouer en Minimette P10P11.

Les **Joueurs** ne peuvent être inscrits que dans une seule et même catégorie d'âge pour une même étape, toutes disciplines confondues.

L'inscription d'un **Joueur** ne peut se faire que par le **Responsable Jeunes** (ou faisant fonction) de son Club d'appartenance, suivant les modalités d'inscriptions transmises par le **CoBad77**.

Aucune inscription individuelle ne sera prise en compte.

Le choix d'inscription d'un **Joueur**, dans un tableau, est du ressort du **Club**, en accord avec le **Joueur** et ses **Parents** ou **Tuteur**.

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans les compositions des tableaux et relevant des inscriptions mal complétées sont supportées par le **Club**.

La **date limite des inscriptions** est fixée à **22 jours avant la compétition** (J-22).

Cette date sera précisée lors du lancement des inscriptions et sera précisée dans la fiche d'inscription ou logiciel d'inscriptions.

Aucune inscription reçue après la date limite des inscriptions ne sera acceptée lors des inscriptions.

Les joueurs concernés par une inscription tardive seront mis en liste d'attente.

Le **tirage au sort** aura lieu **15 jours avant la compétition** (J-15) suivant les disponibilités du **Juge-Arbitre**, du **GEO** et des membres de la **CCJ**.

Les **convocations** seront transmises (mail et site Internet du **CoBad77**) dès le tirage au sort effectué (environ 10 jours avant la compétition) sous réserve de modifications en cas de forfaits de joueurs entraînant un nouveau tirage au sort.

La **CCJ** se réserve le droit de modifier ces dates en cas de calendrier particulier (exemple jour férié ou vacances scolaires).

Article 7 : FRAIS D'ENGAGEMENT

Les **frais d'engagement** (réglés au moment de l'inscription **par chèque** à l'ordre du "**Comité Badminton 77**") sont fixés à **6 € par Joueur pour un tableau** et **10 € par Joueur pour deux tableaux**.

Le règlement doit être transmis, au **maximum 10 jours** à l'issue de l'étape, à :

Comité Badminton de Seine-et-Marne
Maison Départementale des Sports
12 bis, rue du Président Despatys
Case Postale 7630 - 77007 MELUN CEDEX

Le règlement **par virement** est autorisé, et doit être accompagné d'un mail du **Trésorier** du **Club** à destination de cj@cobad77.fr informant de ce virement.

Un reçu est envoyé au **Club** à l'issue de chaque étape du **TDJ**. Ce reçu comportera la liste des inscrits, des forfaits, des amendes et le solde des règlements.

Aucun retard de paiement ne sera accepté. Un Club qui n'a pas réglé une étape pourra voir ses Joueurs désinscrits lors du Tirage au Sort de l'étape suivante.

Article 8 : TABLEAUX & CLASSEMENT

Les compétitions sont gérées sur le logiciel **Badnet/Badplus/TP**, compatible avec l'homologation informatique des résultats sur **Poona**.

Le **TDJ** est composé de **4 étapes principales** séparées en 2 zones géographiques :

- **Nord,**
- **Sud.**

Chaque tableau concerne une catégorie d'âge (voir article 2), une discipline et un classement.

Les disciplines seront :

- Simple Homme (**SH**),
- Simple Dame (**SD**),
- Double Homme (**DH**),
- Double Dame (**DD**),
- Mixte (**MX**).

Les classements seront : **P12, P11, P10, D9 et Elite P10 et +.**

~~Suivant les catégories d'âge, certains classements ne seront pas proposés faute de participants potentiels suffisants.~~

~~Un tableau avec le classement **Elite** ne sera ouvert que pour une **seule zone géographique** par étape, avec alternance, afin de regrouper les meilleurs du département.~~

Les tableaux de **Simple Poussins** et **Simple Poussines** seront découpés en **2 niveaux** suivant le **Rang Top Fédéral à la date du TauS**, de nombre égaux de participants, et suivant le nombre d'inscriptions (le niveau B sera choisi aux débutants et aux jeunes n'ayant jamais gagné de match).
Exemple : 11 inscrits, un niveau A des 6 meilleurs au Rang, et un niveau B des 5 autres.

Les têtes de série sont désignées en fonction du **Rang CPPH** du joueur au jour du tirage au sort, le **CPPH n'étant pas connu** **Top Fédéral sera appliqué** pour les Poussins et Minibad.

Le **Rang CPPH** du joueur pris en compte est celui à la **date de tirage au sort**.

La répartition des tableaux par étape et journée, pour la saison 2017/2018, est la suivante :

	Nord					Sud				
	Mbd	Pou	Ben	Min	Cad	Mbd	Pou	Ben	Min	Cad
TDJ1 Samedi	P12		SH/SD	SH/SD		P12		SH/SD	SH/SD	DH/DD
	P11		SH/SD	SH/SD		P11		SH/SD	SH/SD	
	P10		SH	SH/SD		P10		SH	SH/SD	
	D9			SH		D9			SH	
	Elite			SH/SD		Elite		SH/SD		
TDJ1 Dimanche	P12				SH/SD	P12				SH/SD
	P11				SH/SD	P11				SH/SD
	P10	SH/SD	SH/SD 2 niveaux			SH/SD	SH/SD 2 niveaux		DH/DD	SH/SD
	D9				SH/SD	D9				SH/SD
	Elite				SH/SD	Elite				
TDJ2 Samedi	P12		SH/SD	SH/SD	MX	P12		SH/SD	SH/SD	
	P11		SH/SD	SH/SD		P11		SH/SD	SH/SD	
	P10		SH	SH/SD		P10		SH	SH/SD	
	D9			SH		D9			SH	
	Elite		SH/SD			Elite			SH/SD	
TDJ2 Dimanche	P12				SH/SD	P12				SH/SD
	P11				SH/SD	P11				SH/SD
	P10	SH/SD	SH/SD 2 niveaux		MX	SH/SD	SH/SD 2 niveaux			SH/SD
	D9				SH/SD	D9				SH/SD
	Elite					Elite				SH/SD
TDJ3 Samedi	P12		SH/SD	SH/SD		P12		SH/SD	SH/SD	
	P11		SH/SD	SH/SD		P11		SH/SD	SH/SD	
	P10					P10				
	et		SH/D	SH/D		et		SH/D	SH/D	
	+					+				
TDJ3 Dimanche	P12				SH/SD	P12				SH/SD
	P11				SH/SD	P11				SH/SD
	P10	SH/SD	SH/SD 2 niveaux			SH/SD	SH/SD 2 niveaux			SH/SD
	et				SH/D	et				SH/D
	+					+				
TDJ4 Samedi	P12		SH/SD	SH/SD		P12		SH/SD	SH/SD	
	P11		SH/SD	SH/SD		P11		SH/SD	SH/SD	
	P10					P10				
	et			SH/D	SH/D	et		SH/D	SH/D	
	+					+				
TDJ4 Dimanche	P12				SH/SD	P12				SH/SD
	P11				SH/SD	P11				SH/SD
	P10	SH/SD	SH/SD 2 niveaux			SH/SD	SH/SD 2 niveaux			SH/SD
	et				SH/D	et				SH/D
	+					+				

La répartition des Clubs, pour les simples par zone, pour la saison 2017/2018, est la suivante :

Zone Nord	Zone Sud
Bussy-Saint-Georges (BBC)	Bois-le-Roi
Champs sur Marne	Bray sur Seine
Chelles (COCEP)	Brie Comte Robert
Claye-Souilly	Cannes Ecluse
Collégiens	Champagne-sur-Seine
Couilly	Château-Landon
Coupvray	Evry Gregy sur Yerre
Courtry	Fontainebleau (CSA CNSD)
Crégy les Meaux	Guignes
Croissy Beaubourg	La Rochette
Gretz Tournan	Le Chatelet en Brie
La Ferté-sous-Jouarre	Montcourt-Fromonville (Club du Loing)
Lagny sur Marne	Montereau
Lognes	Mormant
Mitry Mory	Nandy
Mouroux	Nemours
Nanteuil les Meaux	Ozoir-la-Ferrière
Noisiel	Pringy
Pontault Combault	Provins
Quincy Voisins	Roissy-en-Brie
Thorigny	Savigny Le Temple
Torcy	Sénart Badminton
Vaires-sur-Marne	Vernou-la-Celle-sur-Seine
Val d'Europe	Vert Saint-Denis (Bad Is Good)
Villeparisis	

D'autres Clubs peuvent s'intégrer au fil de la saison, le **CoBad77** s'efforçant en déterminant leur affectation à telle ou telle zone de ne pas déséquilibrer la répartition préexistante.

Les tableaux sont organisés en **phase de poules** (priorité aux poules de 4), suivi d'une **phase d'éliminations directes** dans la mesure du possible, selon le classement et le nombre d'inscrits.

En cas de faible affluence, dans certains tableaux, le **CoBad77** se réserve le droit de **fusionner plusieurs tableaux**, sans accord préalables.

A la fin de la dernière étape, un classement des **Joueurs**, suivant un barème restant à définir, permettra de récompenser les Joueurs lors de la prochaine Assemblée Générale du **CoBad77**.

Article 9 : ACCOMPAGNATEURS

Les **Joueurs** doivent être accompagnés d'un parent ou d'un responsable majeur nommé par le **Club**.

Cette personne doit être présente impérativement durant toute la compétition sous peine d'exclusion du **Joueur** et devra pointer tous les **Joueurs** dont il a la responsabilité auprès de la table de marque, muni de la convocation et des coordonnées téléphoniques des **Joueurs** ou de leurs **Parents** ou **Tuteur**.

Le Club doit communiquer avant la compétition, les coordonnées de cette personne au responsable de la **CCJ**.

Les informations sur le **code de conduite des joueurs** ainsi que sur le **code de conduite pour les entraîneurs, les officiels d'équipe doivent être connues et respectées par les représentants des Clubs, et diffusées et respectées aux Joueurs et Parents ou Tuteur**. Celles-ci seront affichées dans le gymnase.

Article 10 : AFFICHAGE

Les tableaux, le planning horaire, les résultats de la compétition, le présent règlement, les codes de conduite seront affichés dans le gymnase.

Article 11 : DEROULEMENT

Tout **Joueur** doit venir **pointer à la table de pointage** dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

Seuls ont accès au plateau de jeu les **Joueurs** appelés à disputer leur match, les **Conseillers Techniques**, les **Officiels** et les **Membres du Comité d'Organisation**.

Tout **Joueur** souhaitant quitter le gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au **Juge-Arbitre**, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match. Les matches peuvent être lancés au plus tôt **1 heure** avant l'heure programmée.

Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant.

Les **Joueurs** disposent de **4 minutes** (*sauf décision particulière du Juge Arbitre, suivant la structure de la salle de passer à 5 minutes*) entre l'appel et le début de leur match, test de volant compris.

Le **CoBad77** décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

Article 12 : VOLANTS

Les matches se jouent en volants en plume pour toutes les catégories (classement "**standard**" au minimum).

Les volants sont fournis par les **Joueurs** ou leur **Club**.

Le volant officiel de la compétition est : **Victor Champion N°5**.

Article 13 : ARBITRAGE

Un **Juge-Arbitre** peut être désigné par la **CDA**, en accord avec la **CCJ**. Ses frais sont pris en charge par le **CoBad77**.

L'arbitrage pendant la compétition est laissé à l'initiative de l'organisateur : arbitrage par arbitres officiels y compris les jeunes officiels, arbitrage par arbitres en formation, arbitrage par bénévoles, auto-arbitrage.

Le comptage des points pourra être effectué par les jeunes d'autres catégories d'âge pour les catégories Minibad et Poussin.

Article 14 : CONSEILS TECHNIQUES

Les **Conseillers Techniques** peuvent donner des conseils quand le volant n'est plus en jeu et sans retarder le jeu.

Le conseil technique hors de la chaise, est autorisé à la pause (60 secondes) lorsque le premier des deux Joueurs obtient 11 points de chaque set et lors des arrêts entre chaque set (120 secondes), tout(e) participant(e) peut alors être rejoint par 2 personnes maximum.

Aucun conseil technique en dehors de la chaise n'est autorisé, lors de la période dite "d'échauffement".

Seuls **2 Conseillers Techniques** au maximum sont autorisés à être derrière le demi-terrain du **Joueur**, et sont les seuls à pouvoir intervenir auprès des **Joueurs** pendant les pauses.

Les Conseillers Techniques doivent porter un survêtement ou un pantalon de ville ou une jupe (pour les femmes). **Les bermudas, pantacourts et shorts ne leur sont pas autorisés.** L'accès au plateau de jeu sera refusé si cela n'est pas respecté.

Les appareils électroniques (caméscopes, tablettes, Téléphones) ne sont pas autorisés, sur les chaises de Conseiller Technique. Il est cependant autorisé de les poser sur un trépied à côté des chaises de Conseillers Techniques.

Les **Juge-Arbitres** seront tous informés de faire respecter ces consignes.

Article 15 : TENUE VESTIMENTAIRE

Les **Joueurs** doivent respecter les règles établies par le règlement sur les tenues de la **FFBaD**. Ce règlement sera affiché sur chaque compétition.

Voici un bref rappel :

Sur les terrains, les **Joueurs** doivent porter une tenue réglementaire :

- Un **short** ou une **jupe**,
- Un **T-shirt**,
- Des **chaussures propres d'intérieur** (adaptées à la pratique du Badminton),
- **Nombre de publicités limité** sur chacun des vêtements (voir règlement des tenues).

Les pantalons, les bermudas, les pantacourts et vêtements d'autres sports sont interdits.

Il est donc important pour les **Clubs** de bien informer les **Joueurs** de ce règlement. De son côté la **CCJ** effectue un travail de sensibilisation dans les plaquettes **CoBad77** et dans les gymnases. Les **Clubs** doivent les diffuser.

Si cette tenue n'est pas respectée par un **Joueur**, le **Club** sera redevable d'une **amende de 30€**. La **CCJ** se réserve le droit de ne pas réclamer cette somme, suivant certaines circonstances particulières (*température trop froide de la salle*)

Article 16 : RESULTATS

Les résultats seront officialisés, dans **Poona**, en cas de présence d'un **Juge-Arbitre**.

En cas d'absence de **Juge-Arbitre**, la compétition sera considérée comme une compétition **Promobad** et les résultats officialisés comme tels, sauf dérogation de la **LIFB**.

L'information sera diffusée lors de l'annonce des compétitions, durant la période d'inscriptions.

En cas d'absence de **Juge-Arbitre**, la **CCJ** envoie les résultats sur **Poona**, dès la fin de la compétition, si cela est autorisé.

Article 17 : RECLAMATION

En cas de réclamation, adresser un courrier à la **CCJ**, dans les 72 heures après la fin de l'épreuve, mail adressé à ccj@cobad77.fr.

Cette réclamation doit être formulée par l'Accompagnateur, accompagnée du rapport circonstancié.

Aucune caution financière n'est exigée.

Article 18 : FORFAITS

Les Joueurs doivent connaître les sanctions encourues pour un Joueur déclarant forfait (WO) après la date de tirage au sort.

Ils doivent **prévenir dès que possible l'organisateur du tournoi** de leur non-participation.

Les coordonnées de l'organisateur sont fournies avec les convocations.

Tout Joueur doit envoyer le justificatif attestant de la raison de son absence en suivant la procédure de gestion des forfaits et des sanctions définie par le **CoBad77** (à partir de celui de la **LIFB**), disponible sur le site Internet du **CoBad77**,

Pour tout forfait non justifié, en cas de compétition **Promobad**, une **amende de 30€** sera demandée au **Club** du **Joueur**.